



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Explosif !! Plafond d'emploi 2025

Malgré la forte hausse d'activité, le Ministère gèle la dotation de postes du Réseau des CROUS

Mardi 19 novembre 2024, lors d'un CSA commun exceptionnel (en visio-conférence, sans ordre du jour précis, sans document de travail et sans vote : record battu !), le CNOUS a présenté aux organisations syndicales (OS) « *l'ajustement des plafonds d'emploi des CROUS* ».

La fréquentation des CROUS explose, le Ministère gèle les postes, le CNOUS gère la pénurie

Il s'agissait pour le CNOUS d'annoncer le gel du plafond d'emploi du réseau des CROUS (= blocage des dotations de postes) pour l'année 2025. Et de dévoiler la redistribution des postes au sein du réseau d'un CROUS à l'autre, la fameuse « *solidarité du réseau* » où « on retire à Paul le poste qu'on redonne à Jacques ».

Ainsi les CROUS de Bordeaux (- 7), Lille (- 7), Lyon (- 5), Poitiers (- 5) ou Versailles (- 7) rendent des postes au profit des CROUS de Clermont (+ 3), Créteil (+ 15), Orléans (+ 4) ou Strasbourg (+ 5), entre autres...

Et Mme DURAND, Présidente du CNOUS, nous explique que cela s'inscrit dans une démarche d'équité entre CROUS. En somme, on devrait se contenter de l'aumône du Ministère et être bien heureux de se la partager !

Il est important de préciser que cette proposition de redéploiements de postes n'a fait l'objet d'aucun vote !

[Pour mémoire, en 2022 les OS avaient voté unanimement CONTRE les redéploiements proposés par Mme MARCHAND. En 2024 le CNOUS ne semble même plus s'embarrasser de rechercher l'approbation des OS !]

Pourtant il suffit d'aller sur le terrain pour constater que partout l'activité explose, *la fréquentation des structures est en hausse de + 10%, les besoins humains sont énormes, les personnels en poste sont fatigués, démoralisés et parfois en souffrance, les CROUS continuent de se développer (= ouvertures de résidences, de restaurants, de cafétérias)*. Et tout cela devrait se faire en 2025 à moyens humains constants ??

CONTRE le dogme du 1%

Le CNOUS justifie ce gel de postes par une « *sous-consommation* » du plafond d'emploi (on parle ici en Équivalent Temps Plein = ETP). Il y aurait encore trop de postes vacants non-pourvus dans les CROUS, trop d'ETP non-utilisés... alors même que sur le terrain on manque de bras, on manque de personnels !!

Cette sous-consommation s'élèverait à un taux de 2,3% pour tout le réseau. Or le Ministère conditionne l'attribution de postes supplémentaires à l'obligation de réduire cette sous-consommation à 1% du total des ETP octroyés pour le réseau. Du chantage sur la foi de tableaux Excel, sans connaître les réalités de terrain.

FOESR dénonce l'inanité de ce « dogme du 1% ». La non-saturation des Dispositifs d'emploi (DDE) s'explique de multiples façons : *saturation inégale par secteurs d'activité, difficulté de recruter dans certains métiers (salaires trop bas), matelas de postes renforts pas toujours utilisés, turn-over important (les CDD ne restent pas)*. Les CROUS sont obligés de recourir à l'intérim, ce qui n'est pas comptabilisé dans le plafond d'emploi. Ou préfèrent externaliser certaines missions (veilleurs, ménage).

Faudrait-il supprimer des postes administratifs essentiels (mais non-pourvus par manque d'attractivité) pour dégager des ETP au bénéfice de la restauration ou de l'hébergement ? Ou encore rogner sur les dispositifs d'emploi de services ou UG déjà en souffrance pour dégager quelques ETP à saupoudrer ailleurs ?

L'augmentation de l'activité et le développement des CROUS à moyens humains constants, ça suffit !

Le CNOUS cache le mal être des personnels sous le tapis de la bonne conscience des audits QVT !

La Qualité de vie au travail, c'est d'abord avoir les effectifs humains suffisants pour faire tourner les services !

FOESR exige l'augmentation du plafond d'emploi du réseau à hauteur des besoins exprimés par les CROUS !

FOESR revendique que les postes vacants soient pourvus par l'emploi statutaire !

FOESR rappelle à tous les collègues qu'ils peuvent se saisir des préavis de grève FP du mois de décembre pour mettre en avant les revendications sur les conditions de travail dans les CROUS !

Montreuil, le 21 novembre 2024